

Un plan pour alléger les frais dentaires

VALAIS Remboursement de soins et prévention sont au cœur du projet proposé par le gouvernement du canton, qui cible les personnes de condition précaire

GRÉGOIRE BAUR

 @GregBaur

Genève, Neuchâtel ou Vaud. En Suisse romande, à chaque tentative, les initiatives cantonales pour une assurance des soins dentaires ont été refusées dans les urnes. Le Valais aurait-il réservé le même sort au texte déposé par le Parti socialiste du Valais romand (PSVr) en 2017? On ne le saura peut-être jamais, même si l'initiative est toujours en suspens. En réponse à cette initiative et à un postulat, issu d'un élu PLR et traité au parlement en novembre 2018, le canton a présenté hier un «projet d'aide financière pour les soins dentaires destiné à soutenir les personnes de condition économique modeste».

«C'est un projet ambitieux, qui place le Valais dans le camp des bons élèves», se réjouit Mathias Reynard, le conseiller d'Etat

«Ce projet est suffisamment modeste pour passer la rampe budgétaire»

DANIÈLE TISSONNIER, CHEFFE DU SERVICE VALAISAN DE LA SANTÉ PUBLIQUE

chargé de la Santé et des Affaires sociales. Concrètement, cela prendrait la forme d'un remboursement annuel des frais dentaires des ménages modestes, avec un plafonnement à 500 francs par ménage. «Les ménages au bénéfice de l'aide sociale ou des prestations complémentaires, étant déjà aidés en la matière, ne sont pas concernés. Ce sont les familles situées juste au-dessus de ce seuil qui pourraient en profiter», précise Mathias Reynard. Selon les estimations du canton, quelque 2500 familles pourraient y avoir droit.

A cette aide s'ajoute un paquet de mesures de prévention, visant notamment les jeunes entre 16 et 18 ans, les personnes en situation de handicap, migrantes ou en EMS. Coût annuel total de l'opération: 1,8 million de francs, financés à 55% par le canton et le reste par les communes. Le montant alloué à la prévention atteint les 820000 francs. Plutôt que d'y voir une dépense, Etienne Barras, le médecin-dentiste conseil de l'Etat du Valais, y voit un investissement, puisque, selon son estimation, «1 franc investi dans la promotion de la santé buccodentaire permet d'économiser 10 francs sur les soins».

Le projet présenté hier est toutefois bien éloigné de l'assurance obligatoire souhaitée par le PSVr, pour couvrir les soins dentaires de toutes les personnes habitant en Valais. Dure loi des compromis. «Ce projet est suffisamment modeste pour passer la rampe budgétaire et suffisamment ambitieux pour aider

les gens qui en ont besoin», précise Danièle Tissonnier, la cheffe du Service valaisan de la santé publique.

Le Grand Conseil tranchera

Et des gens qui en ont besoin, il y en a en Valais. Selon une étude publiée en 2022 par l'Observatoire valaisan de la santé, 27% des Valaisannes et des Valaisans renoncent à une consultation chez le dentiste en raison des coûts. «L'ampleur du phénomène est importante et cette situation est inadmissible pour le Conseil d'Etat», appuie Mathias Reynard. Pour le collége dans son ensemble? Ou uniquement pour le ministre de la Santé, qui faisait partie du comité d'initiative en 2017? «L'ensemble du gouvernement a constaté qu'il y avait un problème et qu'on ne pouvait pas rester les bras croisés. Sa position concernant l'initiative était claire: il ne la défendrait pas. Il fallait donc trouver une solution de compromis, ce que nous avons fait», appuie Mathias Reynard.

La balle est désormais dans le camp du Grand Conseil valaisan, qui dira s'il valide ou non le projet présenté par le Conseil d'Etat. S'il estime qu'il s'agit d'un «premier pas dans la bonne direction», Clément Borgeaud, le président du Parti socialiste du Valais romand, précise que son parti va «essayer d'améliorer le projet lors de sa prise en main par le Grand Conseil». «Nous déciderons, une fois les travaux du parlement terminés, si nous retirons ou non notre initiative», précise-t-il. Réponse donc dans les prochains mois. ■